

PMMA – IKO Metatech Field

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	IKO Metatech Field
DÉNOMINATION COMMERCIALE	IKO Metatech
NUMÉRO DU PRODUIT	02418110, 02418120
FAMILLE CHIMIQUE	Scellant acrylique
UTILISATION DU PRODUIT	Travaux de bâtiment et de construction Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) Usages industriels : Utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur des sites industriels
FABRICANT/FOURNISSEUR	IKO Europe nv D'Herbouvillekaai 80 B-2020 Anvers Belgique Tél. : +32 (0) 3 248 30 00
SITE INTERNET	www.iko.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC : 1 613 996-6666 (information 24 heures uniquement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR Danger

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION

Liquides inflammables – Catégorie 2.
Liquides inflammables – Catégorie 3.
Irritation de la peau – Catégorie 2.
Irritation des yeux – Catégorie 2.
Sensibilisation de la peau – Catégorie 1.
Sensibilisation de la peau – Catégorie 1B.
Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) – Catégorie 3.
Toxicité aiguë, orale – Catégorie 4.
Dangereux pour l'environnement aquatique – danger à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3.

MENTIONS DE DANGER

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.
H226 Liquide et vapeur inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif en cas de contact avec la peau.
H315 Provoque une irritation de la peau.

PMMA – IKO Metatech Field

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
 H319 Provoque une grave irritation des yeux.
 H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
 H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

P241 Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.
 P261 Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs et pulvérisations.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
 P403+P233 Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé.
 P501 Éliminer le contenu ou le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

NFPA

Information non disponible.

HMIS

Information non disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS
Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Solution d'un polymère acrylique dans des acrylates et des méthacrylates

Composants dangereux :

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (p/p)	NUMÉRO CAS
Méthacrylate de méthyle Liq. inflam. 2, H225; Irrit. cut. 2, H315; Sens. cut. 1, H317; TOCS EU 3, H335	25 à 40	80-62-6 EINECS : 201-297-1 N° enr. : 01-2119452498-28
Acrylate de 2-éthylhexyle Irrit. cut. 2, H315; Sens. cut. 1, H317; TOCS EU 3, H335; Chronique aquatique 3, H412	>=10 et <20	103-11-7 EINECS : 203-080-7 N° enr. : 01-2119453158-37
Acrylate de n-butyle Liq. inflam. 3, H226; Tox. aiguë 4, H302; Tox. aiguë 4, H312; Irrit. cut. 2, H315; Irrit. yeux 2, H319; Sens. cut. 1, H317; TOCS EU 3, H335	10 à 20	141-32-2 EINECS : 205-480-7
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol Irrit. cut. 2, H315; Irrit. yeux 2, H319	>=5 et <10	27813-02-1 EINECS : 248-666-3
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Irrit. cut. 2, H315; Irrit. yeux 2, H319; Sens. cut. 1, H317	2,5 à 5	868-77-9 EINECS : 212-782-2

PMMA – IKO Metatech Field

Diméthacrylate de tétraméthylène Irrit. cut. 2, H315; Irrit. yeux 2, H319; TOCS EU 3, H335	2,5 à 5	2082-81-7 EINECS : 218-218-1
Diméthacrylate de triéthylène glycol Sens. cut. 1B, H317	1 à 2,5	109-16-0 EINECS : 203-652-6 N° enr. : 01-2119969287-21

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Informations générales : Emmener les personnes concernées hors de la zone de danger et les allonger. Faire immédiatement appel à un médecin.

INHALATION	Donner de l'air frais et, pour être sûr, faire appel à un médecin. En cas de perte de conscience, placer le patient en position latérale stable pour le transport.
INGESTION	Ne pas provoquer de vomissements; demander immédiatement une aide médicale.
CONTACT AVEC LA PEAU	Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Maux de tête, vertiges, réactions allergiques
ATTENTION MÉDICALE	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS	Agents extincteurs appropriés : CO ₂ , sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau. Pour des raisons de sécurité, l'eau à plein jet n'est pas un agent extincteur approprié. Eau.
CONSEILS POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Équipement de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection complète.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x).
INFLAMMABILITÉ	Aucune information disponible.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	10 °C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.) : 0,8 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.) : 12,5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25111

PMMA – IKO Metatech Field

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable.
ÉPI PARTICULIER POUR LES POMPIERS	Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection complète.

Informations complémentaires : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des fumées, poussières et aérosols. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines.
GESTION DES DÉVERSEMENTS	Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Assurer une ventilation adéquate.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION EN TOUTE SÉCURITÉ	Assurer une bonne ventilation intérieure, surtout au niveau du sol (les fumées sont plus lourdes que l'air). Tenir à l'écart de la chaleur et des rayons directs du soleil. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Ne pas recharger les résidus dans les récipients d'entreposage. Informations sur la protection contre l'incendie et l'explosion : les fumées peuvent se combiner avec l'air pour former un mélange explosif. Des constituants hautement volatils et inflammables sont libérés pendant le traitement. Éloigner les sources d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger contre les charges électrostatiques.
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE	Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les récipients : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Informations sur l'entreposage dans une installation de stockage commune : Conserver à l'écart des agents oxydants. Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations complémentaires sur les conditions d'entreposage : L'entreposage dans une salle de collecte est nécessaire. Conserver sous clé et en limiter l'accès aux seuls experts techniques ou à leurs assistants. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

PMMA – IKO Metatech Field

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

Valeur à court terme : 38 mg/m³, 5 ppm

Valeur à long terme : 38 mg/m³, 5 ppm

CAS : 80-62-6 méthacrylate de méthyle	
Limite d'exposition sur le lieu de travail	Valeur à court terme : 416 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 208 mg/m ³ , 50 ppm
CAS : 141-32-2 acrylate de n-butyle	
Limite d'exposition sur le lieu de travail	Valeur à court terme : 26 mg/m ³ , 5 ppm Valeur à long terme : 5 mg/m ³ , 1 ppm

DDSE (doses dérivées sans effet)

80-62-6 Métaacrylate de méthyle :

DDSE par inhalation (population) : 74,3 mg/m³ (long terme – effets systémiques)
105 mg/m³ (long terme – effets locaux)

DDSE (travailleur) : 210 mg/m³ (long terme – effets systémiques)
210 mg/m³ (long terme – effets locaux)

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

DDSE cutanée : 242 µg/cm² (long terme et court terme)

DDSE par inhalation : 37,5 mg/m³ (long terme)

Informations complémentaires : Les listes en vigueur lors de la réalisation ont été utilisées comme base.

MESURES D'INGÉNIERIE

ÉQUIPEMENT DE

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION
RESPIRATOIRE

Il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil de filtration respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

PROTECTION DE LA PEAU ET
DU CORPS

Protection des mains : Utiliser des gants de protection

Matériau des gants : Caoutchouc butyle, BR.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Pour le contact permanent, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent : caoutchouc butyle, BR.

Les gants fabriqués dans les matériaux suivants ne conviennent pas : gants en cuir.

Protection du corps : vêtements de travail protecteurs

PMMA – IKO Metatech Field

PROTECTION DES YEUX	Lunettes de protection hermétiquement fermées.
MESURES D'HYGIÈNE	Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
AUTRES CONTRÔLES	Aucune information disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Forme : fluide Couleur : beige
ODEUR	De type ester
SEUIL OLFACTIF	Aucune information disponible.
pH	Non déterminé.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Indéterminé
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	101 °C
POINT D'ÉCLAIR	10 °C
TAUX D'ÉVAPORATION	Aucune information disponible.
INFLAMMABILITÉ	Aucune information disponible.
TEMPÉRATURE D'ALLUMAGE	245 °C
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ ET D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.) : 0,8 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.) : 12,5
TENSION DE VAPEUR	À 20 °C : 47 hPa
DENSITÉ À 20 °C	1,22 g/cm ³
DENSITÉ DE VAPEUR	Aucune information disponible.
DENSITÉ RELATIVE	Aucune information disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information disponible.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU ET MISCIBILITÉ AVEC L'EAU :	Insoluble

PMMA – IKO Metatech Field

COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Aucune information disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
MASSE VOLUMIQUE	Aucune information disponible.
VISCOSITÉ	Dynamique à 20 °C : 6 600 mPa s Cinématique : non déterminée.
TENEUR EN SOLVANT	Valeur limite de COV (cat. A/i) 500 g/l 2010. Le produit contient 0 g/l.
AUTRES INFORMATIONS	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
STABILITÉ CHIMIQUE	Décomposition thermique et conditions à éviter : pas de décomposition s'il est utilisé selon les spécifications.
RISQUES DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Réaction avec les peroxydes et autres substances formant des radicaux. Réaction exothermique. Polymérisation exothermique.
CONDITIONS À ÉVITER	Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Réaction aux peroxydes. Réaction avec les agents réducteurs.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Aucun, pour une utilisation correcte du produit.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË OU CHRONIQUE : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50 et CL50 pertinentes pour la classification :		
ETA (estimation de la toxicité aiguë)		
Orale	DL50	8 013 mg/kg (rat)
Cutanée	DL50	17 806 mg/kg (lapin)
Inhalation	CL50 sur 4 h	25,5 mg/l (rat)

CAS : 80-62-6 Méthacrylate de méthyle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25111

PMMA – IKO Metatech Field

Orale DL50 7 872 mg/kg (rat)
CAS : 103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle
Orale DL50 5 660 mg/kg (rat)
Cutanée DL50 8 480 mg/kg (lapin)
CAS : 141-32-2 Acrylate de n-butyle
Orale DL50 900 mg/kg (rat)
Cutanée DL50 2 000 mg/kg (lapin)
CAS : 868-77-9 Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Oral DL50 5 050 mg/kg (rat)

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION Aucune information disponible.

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION Aucune information disponible.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Provoque une grave irritation des yeux.

PEAU Provoque une irritation de la peau.

INHALATION Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

INGESTION Aucune information disponible.

TOXICITÉ POUR UN ORGANE CIBLE SPÉCIFIQUE, EXPOSITION UNIQUE Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

TOXICITÉ POUR UN ORGANE CIBLE SPÉCIFIQUE, EXPOSITION RÉPÉTÉE Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCÉROGÉNICITÉ Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Aucune information disponible

FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ Aucune information disponible

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aquatique :

80-62-6 Méthacrylate de méthyle

CE50 sur 48 h 69 mg/l (daphnia magna) (OCDE 202)

CE50 sur 72 h >110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OCDE 201)

CL50 sur 96 h >79 mg/l (truite arc-en-ciel) (OCDE 203)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25111

PMMA – IKO Metatech Field

	Acrylate de 2-Ethylhexyle CE50 sur 48 h (daphnia magna) : 17,45 mg/l CL50 sur 48 h (Leuciscus idus) : 23 mg/l
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Facilement biodégradable
MOBILITÉ DE BIODÉGRADATION	Mobilité dans le sol : les eaux souterraines peuvent être contaminées.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Potentiel de bioaccumulation.
NOTES GÉNÉRALES	Classe 1 de danger pour l'eau (règlement allemand) (autoévaluation) : légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION	Méthodes de traitement des déchets : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts. Catalogue européen des déchets : 080111, 080199. Emballage non nettoyé : Recommandation : L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage. Éliminer l'emballage conformément à la réglementation sur l'élimination des emballages.
--	---

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU	ADR, IMDG, ATAI	UN1263
NOM D'EXPÉDITION PROPRE ONU	ADR IMDG ATAI	UN 1263, matériau relatif à la peinture, 3, II, D/E UN 1263, matériau relatif à la peinture, 3, II, (10 °C c. c.) UN 1263 MATÉRIAU RELATIF À LA PEINTURE
CLASSES DE RISQUE DE TRANSPORT : ADR, IMDG, ATAI		Classe 3 Liquides inflammables Étiquette 3
GROUPE D'EMBALLAGE	ADR, IMDG, ATAI	II
DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT		
POLLUANT MARIN :		Non
PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR		Avertissement : Liquides inflammables. Code de danger (Kemler) : 33 Catégorie d'arrimage : B



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25111

PMMA – IKO Metatech Field

CODE EMS :	F-E, S-D
TRANSPORT EN VRAC, SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC	Sans objet.
TRANSPORT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ADR : Disposition spéciale 640D Quantités limitées (QL) : 5 litres Code des quantités exemptées (QE) : E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 500 ml Catégorie de transport : 2 Code de restriction en tunnels : D/E IMDG Quantités limitées (QL) : 5 litres Code des quantités exemptées (QE) : E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 500 ml
MODÈLE DE RÉGLEMENTATION ONU	UN 1263 PEINTURE, 3, II

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommées – ANNEXE I : Aucun des ingrédients n'est répertorié
Catégorie Seveso : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur : 5 000 t
Quantité qualifiante (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur : 50 000 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3

Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives
Substances extrêmement préoccupantes (SEP) selon REACH, article 57
Ce produit ne contient pas de SEP.

Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS	8 juin 2022
REPLACE LA FDS OU LA FICHE SIGNALÉTIQUE DU	(Nouvelle)
PRÉPARÉE PAR	Département de recherche
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 888 766-2468



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25111

PMMA – IKO Metatech Field

SITE INTERNET

www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS ET
DIVULGATIONS

Lire cette fiche de données de sécurité avant de manipuler ou de mettre au rebut ce produit.

Ces informations sur la sécurité des produits sont fournies pour aider nos clients en matière de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons fait des efforts raisonnables pour nous assurer que les méthodes de test et les sources de ces données sont correctes et fiables, mais nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Étant donné que les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit échappent à notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages résultant de la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du produit ou qui y sont liés.